



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Communiqué de presse

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, ce samedi 17/10/20

Justice sociale et environnementale : même combat !

Inégalités croissantes, crise climatique, COVID-19... L'année 2020 aura vu se télescoper autant de thèmes qui nous rappellent combien la pauvreté revêt un caractère multidimensionnel. Et combien il est important d'y apporter des solutions durables et structurelles. Les derniers chiffres de la pauvreté, issus de l'enquête EU-SILC 2019 sur les revenus et les conditions de vie, sont toujours aussi alarmants. En Belgique, une personne sur cinq¹ éprouve encore d'énormes difficultés à se soigner, à se loger, à se nourrir, à se déplacer pour travailler, utiliser les services publics, participer à un loisir ou profiter d'un coin de nature. Et la crise de COVID-19 a rendu ces inégalités encore plus criantes. C'est dans ce climat particulier que se déroule cette année la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Ce 17 octobre 2020, les Nations Unies appellent à « *agir ensemble pour atteindre la justice sociale et environnementale pour tous* ». Au regard du thème proposé, le dernier Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, « Durabilité et pauvreté » — publié à la fin de l'année dernière —, reste d'une brûlante actualité. Ses conclusions sont toujours aussi claires : politique climatique et politique de lutte contre la pauvreté vont de pair et doivent déboucher rapidement sur la mise en place de mesures structurelles.

Qu'il s'agisse de la crise sanitaire ou de la crise climatique, les personnes en situation de pauvreté sont souvent les premières à en subir l'impact négatif : logements mal isolés, santé précaire, difficulté d'accéder aux soins... Or, elles ne disposent pas des leviers nécessaires pour échapper aux difficultés. Durant la concertation qui avait abouti à la publication du [Rapport « Durabilité et pauvreté »](#), bien avant la crise de COVID-19, un participant avait déclaré que « *les personnes en situation de pauvreté aimeraient bien avoir un accès plus facile*

¹ L'indicateur européen qui évalue le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale combine 3 indicateurs : 1) le risque de pauvreté sur la base du revenu, 2) la privation matérielle grave et 3) les ménages à très faible intensité de travail. Les personnes qui se retrouvent dans une de ces situations encourent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En Belgique, selon cet indicateur, ce risque guette 19,5% de la population. La pauvreté subjective est un autre indicateur, complémentaire aux indicateurs plus objectifs. Selon l'enquête [EU-SILC 2019](#), 19,3 % de la population belge indiquait avoir des difficultés ou de grandes difficultés à s'en sortir. Pour plus d'infos dans notre [rubrique Faits & Chiffres](#).

Remarque importante : pour satisfaire aux exigences européennes, la méthodologie de l'enquête SILC a été revue en profondeur en 2019. Cette réforme permet de calculer les résultats avec plus de précision. Le questionnaire a aussi été raccourci, ce qui diminue nettement la charge des ménages interrogés. En raison de ces changements, les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes.

à la nature, même si ce n'est que pour une excursion d'une journée ou pour une semaine de vacances. Ça permettrait de se changer les idées et oublier un peu ses problèmes ». Une demande qui revêt aujourd'hui un caractère d'urgence quand on pense aux mesures de confinement ou à la canicule que ces personnes ont dû subir ces derniers mois, sans pouvoir y échapper.

Au-delà des mesures d'urgence à court terme pour faire face aux crises qui se succèdent, il est impératif que les différentes autorités, aux niveaux fédéral, régional et local, répondent par une action concertée et structurelle. C'est également la demande formulée dans les recommandations contenues dans les [Rapports bisannuels](#) du Service de lutte contre la pauvreté. Les différents niveaux de pouvoir élaborent aussi un plan de lutte contre la pauvreté, sur la base de leurs compétences. Tant ces plans que le Rapport bisannuel peuvent donc également être utilisés pour passer à l'action.

Tout cela ne sera cependant rendu possible et efficace qu'en tenant aussi compte, dès l'élaboration des mesures et jusqu'à leur évaluation, des situations de vie des personnes précarisées. Certaines mesures manquent encore trop souvent leur cible. C'est le cas, par exemple, des primes favorisant les économies d'énergie, qui profitent à peine aux propriétaires à faibles revenus ou aux locataires, privés ou sociaux. Quand on sait que la précarité énergétique touche aujourd'hui près de 400 000 ménages en Belgique, une utilisation mieux ciblée de ces primes serait un bel exemple de convergence possible entre lutte contre la pauvreté et protection de la planète et de ses habitants.

Ça se passe aussi près de chez vous

Comme chaque année, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale entend soutenir la journée du 17 octobre en informant le public sur les nombreuses activités organisées en Belgique par les associations dans lesquelles des personnes en situation de pauvreté se rassemblent, leurs réseaux, et d'autres organisations ou institutions. Par son action de concertation et les recommandations contenues, entre autres, dans ses Rapports bisannuels, le Service participe concrètement à la démarche prônée par les Nations Unies et entend rappeler que la pauvreté reste une grave atteinte à la dignité et aux droits de l'homme.

Vous trouverez facilement un lieu à rejoindre près de chez vous ainsi que les dates et tous les détails des manifestations en consultant [l'aperçu des différentes activités de la journée](#) sur le site internet du Service de lutte contre la pauvreté.

Personne de contact :

FR : Christophe Blanckaert — chbl@cntr.be — 0496 46 38 18

NL : Henk Van Hootegem — henk.vanhootegem@cntr.be — 0485 71 52 24



Vous pouvez suivre l'actualité du Service sur Twitter en vous abonnant à @Luttepauvrete
Intéressé(e) par notre actualité ? Inscrivez-vous à notre [Newsflash](#).